

Assemblée plénière

Mardi, 4 octobre 2016, à 14H

Ligue des Droits de l'Homme, 3 rue Gambetta - Metz

Présents :

MT WEISSE (ATD)- JF QUANTIN (MRAP et RESF) -P. BERTRAND (RESF)-
V.ETIENNE (FAP)-M. HOERNER (FAP)- N. DROUOT (Mdm) – M. TOUNSI (Mdm)-
P. LAMIRAND (Banque alimentaire) – G.GRETHEN (LDH)- MC. FABERT (Welcome)-
D. CHOENOT (CASAM)- C. DURAND (habitat humanisme Lorraine et le mouvement du nid)-
M. LOMAN (Equipe St Vincent de Metz)-Claude GREGEAUT (Mdm) -D. CAMBIANICA (COMSYR)-
H. LECLERC (coordonnatrice du réseau)

Excusés : A. GARNIER, I. MACMILLAN et R. JUNKER du Secours Catholique

Ordre du jour :

1 Questions d'actualité :

- la situation sur le camp de Blida depuis son déménagement
- La scolarisation des enfants de Blida
- la situation des mineurs étrangers
- les avancées du projet autour du camp le Débonnaire

2. Bilan des différents groupes de travail et projets.

Sujets qui seront exposés et débattus lors de la rencontre semestrielle de suivi des assises du 18 octobre, de 14H à 7H, mairie du sablon.

Les questions d'actualité

1-La situation sur le camp de Blida depuis son déménagement

Face aux conditions de survie pratiquement inchangées dans le nouveau camp, le Réseau réitère sa demande de mise en place d'un camp humanitaire de premier accueil ouvert pour les migrants.

Le devoir est d'agir avec humanité en offrant un premier accueil digne : hébergement, repas, kits d'hygiène, vêtements, accès aux soins.

Actuellement, la situation est la suivante :

- Le DPA. Il faut compter une dizaine de jours avant le RDV en préfecture, car il y a 100 arrivées par semaine. Le DPA est dans un local de 40 M2, à côté du camp des migrants, sur le terrain des gens du voyage.
- L'aide alimentaire :
- Les Restos du cœur n'ont pas la logistique pour se rendre sur le camp, mais reçoivent les migrants dans leur local à Metz nord.
- L'équipe Rue diocésaine, le Secours populaire, ainsi que diverses personnes se rendent sur place, en moyenne une fois par semaine.
- Des plateaux repas SNCF vont être distribués par la Banque Alimentaire, mais une seule fois.
- L'AIEM a invité quatre associations concernées par l'aide alimentaire pour envisager une nouvelle organisation de l'aide apportée aux migrants à leur arrivée en Moselle : il s'agit de l'aide que la DDCS donne actuellement sous forme de bons d'achat, avant que le dossier de demande d'asile ne soit enregistré à la préfecture et que les personnes puissent recevoir l'ADA (Aide aux demandeurs d'Asile).

Il apparaît que la Moselle est le seul département en France où la DDCS apporte une aide financière aux migrants (par l'intermédiaire de l'AIEM), pour les journées ou semaines au cours desquelles ils attendent l'attestation de demande d'asile.

Or, la loi Asile de 2015 prévoit que les demandeurs d'asile soient orientés vers les associations pour ce laps de temps. Assez prochainement, les primo - arrivants vont donc être

orientés vers 4 associations : secours catholique, secours populaire, banque alimentaire et croix rouge (sous réserve de leur réponse). L'AIEM pilotera le dispositif et l'Etat participera financièrement.

Des questions se posent :

- Les primo arrivants ont besoin d'aides alimentaires, mais aussi de produits d'hygiène. Comment cela sera-t-il financé ?
- Quelle aide apporter aux déboutés qui ont reçu le courrier de l'OFII disant qu'ils n'ont plus droit ni à l'hébergement, ni aux aides pécuniaires ?
- Dans le camp, il y a aussi des personnes en réexamen qui ne toucheront plus l'aide et qui cohabiteront avec des primo – arrivants aidés ... Comment cela va t'il se passer ?
- Un constat : On assiste à un désengagement de l'Etat ((logement, aide alimentaire..). Dans ce contexte, est-ce une bonne chose que les associations s'engagent dans ce type de dispositif ? Ne risquent – elles pas de s'y épuiser étant donné le nombre d'arrivées ? (175 personnes tous les 14 jours)
- Certaines associations pensent qu'il faudrait une procédure unique d'urgence, identique quelle que soit la situation des personnes.
- Accès aux soins :

Médecins du Monde intervient sur les soins de premiers recours (problèmes ORL ...), une fois par semaine, mais sur un temps assez long (6 à 7 heures). Deux médecins sont mobilisés. Certains patients sont orientés à la PASS, mais MdM est obligé de continuer à distribuer des tickets de bus pour que les personnes puissent s'y rendre.

La PMI va vacciner les enfants de 0 à 4 ans (environ 50) et le centre de vaccination prendra le relais pour les 4 à 16 ans, ainsi que pour les parents qui les accompagnent.

En tant que demandeurs d'asile, ils ont droit à l'assurance maladie, mais encore faut-il que chacun tienne compte du récépissé qu'ils ont reçu.

2-La scolarisation des enfants de Blida

La rentrée scolaire est passée depuis longtemps et les familles sont toujours en attente de pouvoir scolariser leurs enfants.

Une lettre signée par des associations du Réseau a été adressée au Préfet, avec copie au Maire, aux élus, au DASEN et à la presse.

Il est également communiqué au Défenseur des Droits et à la Ministre de l'Education nationale.

A ce jour (8 oct.) personne n'a réagi ...

Débat :

- Avant de scolariser, il y aurait peut-être des choses à faire car il faut prendre en compte le dénuement de ces enfants. Toutefois, on doit se référer au Droit et ne pas accepter qu'il y ait deux catégories d'enfants (ceux qui vont à l'école et ceux qui n'y vont pas). D'autant plus, qu'à l'Education nationale, il y a des professionnels expérimentés, capables de concevoir des dispositifs d'accueil.

- A la place de scolariser ne pourrait-on envisager un regroupement des enfants pour une prise en charge par des animateurs ? Scolariser est un devoir de l'Etat. Organiser ce type d'animation serait une façon de décharger l'Etat de ses responsabilités ?

3-La situation des mineurs étrangers

Un mineur va passer devant le juge lundi pour réexamen de sa situation : beaucoup d'espoir sur cette jurisprudence.

Quatre autres mineurs ont été déposés par le centre départemental de l'Enfance devant la FAP, mais ils n'y sont pas restés. On se sait pas où ils sont.

4-Les avancées du projet autour du camp le Débonnaire

Environ 40 personnes y vivent. Une travailleuse sociale salariée à Amitiés Tsiganes est là jusqu'au relogement des familles.

Le financement participatif mis en place est assez satisfaisant.

Il y a un travail de Co- construction avec l'école d'architecture. La priorité des familles est d'avoir des sanitaires.

Appel à volontariat pour le WE du 29-30 octobre : venir avec des outils pour participer au travail de construction.

II -Bilan des ateliers de l'année 2016

A. Accès à l'hébergement et au logement.

Réunions des 1^o mars et 30 juin 2016

- sujets abordés :
 - le fonctionnement de l'hébergement d'urgence à Metz
 - Hébergement des demandeurs d'asile à la rue (Parking Blida)
 - Mineurs étrangers exclus du Centre Départemental de l'Enfance
 - la situation des contrats jeunes majeurs
 - Informations sur le campement de la rue Louis le Débonnaire

- Les axes de travail prioritaires pour 2016
- Agir pour la mise en place d'un centre de 1^o accueil ouvert aux migrants et demandeurs d'asile.

B – Accès aux soins

Réunions des 25 janvier, 22 mars et 28 avril 2016

- Les sujets abordés :
 - Les différents dysfonctionnements de la PASS
- La plateforme d'accueil médico-social en centre - ville pour les publics précaires et le diagnostic établi auprès des structures médico- sociales
- L'accès à l'hygiène pour les publics précaires à Metz

- Les axes de travail prioritaires pour 2016

Axe 1 : Favoriser le recours aux droits de santé par le biais d'une plateforme d'accueil médico-social

Axe 2 : Favoriser l'accès à l'hygiène :

C – Urgence et aides alimentaires

Pas de réunion en 2016

- Les décisions prises en 2015
- Faire des fiches descriptives de ce que font les associations (réalisées)
- Carte de l'aide alimentaire (réalisée)
- travailler par quartier : rencontrer les associations qui ne participent pas au réseau par rapport à leur action.
- Avoir un observatoire pour chaque quartier, avec l'aide du CCAS, pour prioriser les quartiers les plus démunis au niveau de l'aide alimentaire
- Les axes de travail prioritaires pour 2016

Axe 1 : se coordonner sur les différents territoires

Les questions essentielles sont de repérer et orienter les publics invisibles et de savoir si on répond aux besoins.

Axe 2 : renforcer les liens avec les travailleurs sociaux

Mise en place d'un conseil des accompagnants sociaux avec le concours du CCAS, l'objectif étant de favoriser la collecte des disfonctionnements, de porter une assistance technique aux associations dans le cadre de leurs accompagnements sociaux, afin de lutter plus efficacement contre le non recours aux droits.

D- Accès à la culture et insertion

Réunions des 27 janvier, 19 février, 30 mars ,1° juillet et 27 septembre 2016

- Les sujets abordés :
- Formation des travailleurs sociaux à la médiation culturelle
- L'accueil des publics en précarité dans les lieux culturels messins par le biais de partenariats avec les institutions culturelles
- Organiser sur le site la mise à disposition de places à l'aide d'un agenda accessible à tous.

- Axe de travail prioritaire pour 2016

Axe 1 : Faire vivre le partenariat conventionné avec les organismes culturels au bénéfice des personnes suivies par les associations

E - Accès aux transports

Il y a un vrai problème de coût des transports pour les publics fragiles, dans tous les aspects de leur vie que ce soit pour :

- L'accès aux lieux d'aide alimentaire
- L'accès aux soins dispensés à la PASS de l'hôpital de Mercy
- La recherche d'hébergement ou de logement
- La possibilité d'avoir accès à son courrier dans les cas de domiciliation
- toutes les démarches administratives permettant l'accès aux droits et à l'insertion.

- Axe 1 : gratuité de transports pour les publics en situation de précarité

La demande qui a été faite auprès de la communauté d'agglomération concerne les bénéficiaires de la CMU et de l'AME.

Faire avancer ce dossier.

F- L'annuaire des associations

Réunions du 9 juin 2016

- Les sujets abordés :
 - Accès à la culture. Le nouveau développement du site fait apparaître :
 - les structures culturelles partenaires
 - leur offre de prestations : mise à disposition de places, activités...
 - Organisation de l'annuaire: observations, propositions d'amélioration, de modification
 - Suivi de l'annuaire :
 - Travail sur les procédures de suivi : échéances, méthode...
 - Rédaction d'un protocole de suivi.
- Axe 1 : mettre en place un comité de suivi par un groupe restreint (peut-être des professionnels) pour mettre à jour les données de l'annuaire tous les 6 mois.